

prévention

infos

juin 2004 • n°15

Sommaire

ÉDITORIAL	1	Bilan 2003 des accidents de service, de mission et de trajet	5
Bilan 2003 et programme de prévention et de sécurité 2004	1	RETOUR D'EXPÉRIENCE	7
Les différents registres réglementaires concernant la sécurité	3	Faire-part	8
		FORMATIONS	8
		TEXTES RÉGLEMENTAIRES	8
		À VOS AGENDAS...	8

Santé
Sécurité
Environnement

Bulletin de liaison des préventeurs du CNRS

éditorial

Le printemps est habituellement pour la prévention au CNRS la saison des bilans. 2003 a été riche en actions :

- Une nouvelle instruction publiée, une inspection indépendante mise en place.
- Toujours plus de formations, de guides et cahiers de prévention, un web très visité.
- Un partenariat vivant avec des conventions signées et des formations communes.
- Un retour d'expérience qui monte en puissance grâce à l'application AIE.
- Des documents uniques d'évaluation des risques qui se mettent en place.
- Une organisation de gestion de crise en développement.

Et bien d'autres encore... Ces résultats ont été acquis en grande partie grâce au travail de terrain, dans les délégations et les unités. Mais cette période est aussi celle des projets. Le programme de prévention et de sécurité pour 2004 est ambitieux et ses grandes lignes vous sont présentées dans ce numéro. En cette période de réformes, je voudrais aussi vous rappeler que si les changements sont souvent porteurs d'espoir, ils sont aussi facteurs de risques, l'esprit de chacun étant souvent « ailleurs ». Aussi devons-nous rester vigilants pour maintenir le haut niveau de prévention qui est le nôtre. Enfin, ayons une pensée pour Claude Tessier, qui a conduit la politique de prévention du CNRS pendant tant d'années et dont les qualités humaines resteront un souvenir fort pour tous ceux qui l'ont connu.

FRANÇOIS GUÉRIN
Coordonnateur national
de prévention et de sécurité

BILAN ET PROGRAMME

Bilan 2003 et programme de prévention et de sécurité 2004

Lors de sa séance du 11 mai 2004, le CHS du CNRS a retenu un programme de prévention et de sécurité pluriannuel qui, s'inscrivant dans la continuité des années précédentes, s'articule autour de huit axes.

1. Donner du corps à la politique de prévention et de sécurité

Les fonctions de conseil et de coordination d'une part et d'inspection d'autre part étaient jusque dans un passé encore récent exercées par les mêmes personnes. La direction générale a souhaité que cette situation de « juge et partie » cesse et la séparation de ces fonctions a été entérinée en 2003 dans une nouvelle Instruction. En 2004, cette volonté d'engagement de la Direction Générale pour la santé et la sécurité sera exprimée dans une charte et le programme annuel bénéficiera d'une large présentation auprès de l'ensemble des délégations et des unités. A plus long terme, l'intérêt d'une démarche de gestion prévisionnelle globale des risques en vue de les anticiper et de hiérarchiser les actions relevant de la direction générale sera examiné.

2. Adapter la structure prévention et sécurité aux évolutions en cours

Les préventeurs constituent la structure qui permet l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé - sécurité. Leur niveau de compétence est assuré par des formations régulières. Ainsi en 2003, l'effort a porté sur la gestion des déchets et l'utilisation des locaux de confinement biologique. Cependant, leur charge de travail, celle des ACMO en particulier, augmente régulièrement depuis plusieurs années sous l'effet de divers facteurs dont le développement de la réglementation. Pour faire face à cette situation, une réflexion sera engagée en 2004 dans le cadre d'un projet pluriannuel afin d'adapter la mission des préventeurs ainsi que ses conditions d'exercice. L'évolution de l'organisation de la prévention au sein

FRANCOIS GUERIN

Coordonnateur national
de prévention et de sécurité
C.N.R.S. – Coordination
nationale de prévention et
de sécurité

Tél. : 01 45 07 55 05

Mél : francois.guerin@cnrs-
dir.fr

des unités, voire des délégations dans le cadre du partenariat, sera aussi examinée.

3. Améliorer la connaissance des dommages et le retour d'expérience

Aucune prévention ne peut être efficace si elle ne tire pas les enseignements des accidents passés. L'application AIE, mis en place en 2002, a poursuivi sa progression en 2003 et il ne reste plus que 4 délégations à former.

2004 devra être l'année d'un usage de cet outil largement répandu et systématique pour les accidents déclarés. Un groupe appuiera cette action.

D'autre part, les principaux dommages matériels seront inventoriés, en liaison avec le BAI, afin de développer des actions de prévention pertinentes vis-à-vis de ces risques.

4. Développer l'information et l'aide aux délégations

La formation a toujours constitué un point fort de la politique de prévention au CNRS. L'information aussi, qui lui est complémentaire. Ainsi en 2003, trois nouveaux guides et cahiers de prévention sont parus et le Web a été enrichi. Ces actions seront poursuivies en 2004.

De plus, ainsi que cela a déjà été signalé, les années récentes ont été particulièrement riches en nouvelles réglementations tant pour la protection des personnes que pour celle de l'environnement.

Les conditions d'application des réglementations sur la radioprotection et le risque chimique seront précisées. Il en sera de même à moyen terme pour celles sur le transport de matières dangereuses et les effluents.

5. Développer la maîtrise des risques professionnels

Les accidents de trajet et ceux liés aux chutes et manutentions représentent 90 % de l'ensemble des arrêts. Il est indispensable de maîtriser ces risques. Une réflexion sera engagée en 2004 sur les premiers dans le cadre du CHS.

Les données sur les deux autres types d'accident

seront analysées au niveau national en 2004 afin de préparer une action sur 2005.

Obligation nous est faite, non seulement d'évaluer les risques générés par nos activités de recherche, mais aussi de les transcrire dans un document. Pour cela, un modèle de document unique CNRS-Ministère chargé de la recherche a été élaboré, présenté sur l'ensemble des délégations et mis progressivement en œuvre en 2003.

La mise en œuvre de ce véritable outil de pilotage de la prévention dans les unités sera généralisée en 2004, au moins sur l'ensemble des unités hébergées par le CNRS. Un groupe sera créé pour assurer le suivi, le partage d'expérience et l'aide au déploiement.

La mise en œuvre dans les UMR hébergées par des partenaires devra être précisée dans le cadre plus général du partenariat.

6. Se préparer aux situations d'urgence

Le CNRS a dû affronter, en particulier lors de l'accident du Pic de Bure et de l'explosion d'AZF, des situations d'urgence graves, voire dramatiques. Pour s'y préparer efficacement, cinq délégations régionales ont été formées en 2003 et cette formation s'achèvera en 2004.

De plus un dispositif sera mis en place en 2004 comprenant la création d'une cellule de crise par délégation et d'une cellule à la direction générale ainsi que l'élaboration d'une procédure d'alerte.

Sur 2004 et 2005, des plans d'urgence seront conçus sur les délégations, en s'appuyant sur les éléments recueillis lors de la formation et sur un guide qui sera élaboré par un groupe de travail.

7. Réussir le partenariat

Un effort considérable a été engagé depuis plusieurs années pour que la prévention bénéficie d'un même niveau d'efficacité dans les unités mixtes hébergées par nos partenaires que dans celles hébergées par le CNRS. Dans cette intention, nombre de conventions particulières hygiène et sécurité ont été signées.

Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine et les actions communes telles que la formation ou la rédaction du document unique d'évaluation des risques seront poursuivies et encouragées.

8. Respecter l'environnement

La sécurité environnementale n'a pas été oubliée. Ainsi quatre audits sur le transport des matières

dangereuses ont été réalisés en 2003 et la mise en place des filières déchets s'est poursuivie. Une mise à niveau est toutefois nécessaire vis-à-vis de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et sur la gestion des effluents. Cette opération sera étalée sur les années à venir.

L'ensemble de ces actions, qui ne pourront être menées efficacement à leur terme que grâce à l'engagement de chacun, est la condition nécessaire du maintien et du développement du haut niveau de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement auquel nous sommes, au CNRS, tous attachés.

RÉGISTRE

Les différents registres réglementaires concernant la sécurité

La réglementation du travail prévoit la tenue de plusieurs registres concernant la sécurité, devant être à la disposition des agents et d'instances internes ou externes. Les termes employés pour désigner ces documents sont variés et peuvent prêter à confusion.

Nous nous attacherons à utiliser les termes officiels définis par les textes réglementaires en vigueur et n'évoquerons pas les autres types de documents (document unique, Plan d'Opération Interne, plan de prévention, protocole de sécurité...) ou les registres concernant des activités spécifiques (animalerie, utilisation des radioéléments, laboratoire confiné...).

Nous traiterons donc des registres suivants :

- Le registre d'hygiène et de sécurité (ou cahier d'hygiène et de sécurité).
- Le registre spécial de signalement en cas de danger grave et imminent.
- Le registre unique de sécurité.
- Le registre de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public) et IGH (Immeuble de Grande Hauteur).

Le registre d'hygiène et de sécurité (ou cahier d'hygiène et de sécurité)

Il doit être mis à la disposition des agents et usagers, dans tous les services ou unités, quels que



soient les effectifs, afin de pouvoir consigner les dysfonctionnements et toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Il devra être facilement accessible. Le responsable du service doit apposer son visa en regard de chaque remarque. Il peut l'accompagner d'observations s'il le souhaite.

Si ces remarques sont justifiées, il met en œuvre

STÉPHANE DA SILVA

Ingénieur de Prévention et de Sécurité C.N.R.S. –
Coordination nationale de
prévention et de sécurité

Tél. : 01 45 07 54 88

Mél :
stephane.dasilva@cnsr-dir.fr

les mesures nécessaires quand le problème relève de sa compétence, ou, dans le cas contraire, saisit l'autorité compétente.

Peuvent y figurer :

- les accidents corporels et incidents ;
- les situations à risque ;
- les problèmes liés aux aspects immobiliers ;
- les aspects sur les conditions de travail telles que la température, la ventilation...

Le registre d'hygiène et de sécurité doit être à la disposition des agents d'inspection ainsi que du comité d'hygiène et de sécurité qui en examine le contenu à chacune de ses réunions.

Le registre spécial de signalement en cas de danger grave et imminent

Après en avoir informé les autorités administratives compétentes, les dangers graves et imminents signalés par les agents ou le CHS doivent être consignés dans un registre spécial aux pages numérotées.

Il est tenu sous la responsabilité du chef de service et mis à la disposition :

- des membres du comité d'hygiène et de sécurité ;
- des agents chargés d'une fonction d'inspection.

Toutes les indications et les avis figurant sur ce registre devront être datés et signés.

Sur ce registre doivent être indiqués :

- les postes de travail concernés ;
- le danger et la nature du risque ;
- le nom de la (ou des) personne(s) exposée(s) ;
- les mesures prises par le chef de service.

Le registre unique de sécurité

Les rapports relatifs aux vérifications et contrôles au titre de l'hygiène et de la sécurité des cinq dernières années doivent être conservés.

Ces documents peuvent être réunis en un registre unique afin de faciliter leur consultation et leur conservation.

Peuvent y être consignés, entre autre, les différents rapports de vérifications réglementaires :

- des installations électriques ;

- des équipements de travail et des appareils de levage ;
- des équipements de protection individuelle ;
- des sorbonnes, ou des postes de sécurité microbiologique ;
- du matériel de protection contre l'incendie (extincteurs, alarmes...) ;
- des sources de rayonnements ionisants ;
- ...

Afin de faciliter la gestion des contrôles, pourront être mentionnés dans ce registre :

- la date de l'intervention ;
- la nature de l'intervention ;
- les observations mentionnées dans le rapport ;
- le nom et la qualité de la personne ayant procédé à la vérification.

Ce registre, ainsi que les rapports annexes le constituant, doivent être à la disposition :

- des membres du CHS ;
- des médecins de prévention ;
- des agents chargés de la fonction d'inspection ;
- de l'inspection du travail (en cas d'accident de personnel d'entreprise extérieure).

Le registre de sécurité des ERP et IGH

Dans les établissements soumis aux prescriptions des établissements recevant du public (ERP), il doit être tenu un registre de sécurité sur lequel sont reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité incendie et, en particulier :

- l'état du personnel chargé du service d'incendie ;
- les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie ;
- les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu (exercice d'évacuation, extincteurs, désenfumage, éclairage de sécurité...) ;
- les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargé de surveiller les travaux.

Dans les établissements soumis aux prescriptions des IGH (Immeuble de Grande Hauteur), il doit être tenu, par le propriétaire, un registre de sécurité sur lequel sont portés les renseignements indispensables au contrôle de la sécurité, en particulier :

- les diverses consignes établies en cas d'incendie ;

- l'état nominatif et hiérarchique des personnes appartenant au service de sécurité de l'immeuble ;
- l'état et les plans de situation des moyens mis à la disposition de ce service ;
- les dates des exercices de sécurité ;
- les dates des diverses vérifications et contrôles ainsi que les observations ou rapports auxquels ils ont donné lieu.

Ces registres de sécurité doivent être soumis

chaque année au visa du maire et être présentés lors des contrôles administratifs.

Des modèles de registre « d'hygiène et de sécurité », « de danger grave et imminent » et de « registre unique de sécurité » sont en lignes sur le site de l'intranet de la coordination nationale de prévention et de sécurité.

www.sg-cnrs.fr/intranetcnps/ (accès réservé)

STATISTIQUES

Bilan 2003 des accidents de service, de mission et de trajet

Bilan des accidents de l'année 2003

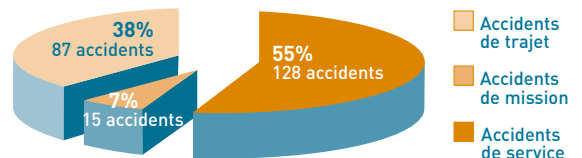
439 accidents ont été déclarés dont :

- 0 accident mortel
- 262 déclarations d'accidents de service
- 32 déclarations d'accidents en mission
- 145 déclarations d'accidents de trajet

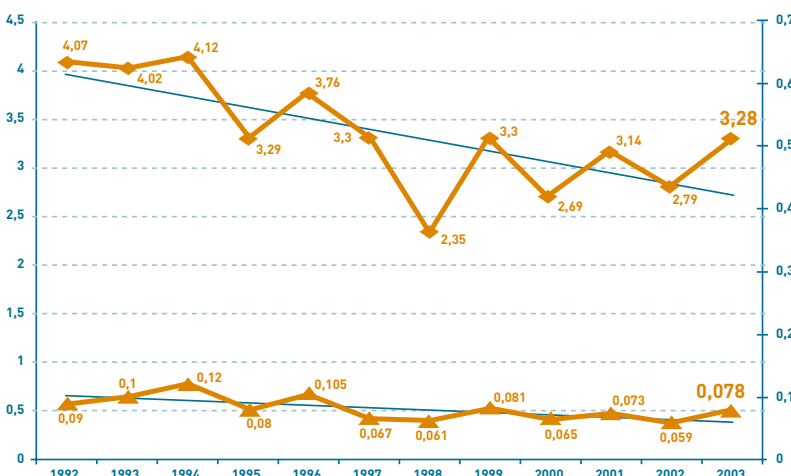
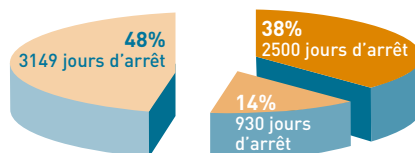
230 accidents ont entraîné 6579 jours d'arrêt de travail.

Ils se décomposent de la manière suivante :

RÉPARTITION DES ACCIDENTS AVEC ARRÊT



RÉPARTITION DES JOURS D'ARRÊT



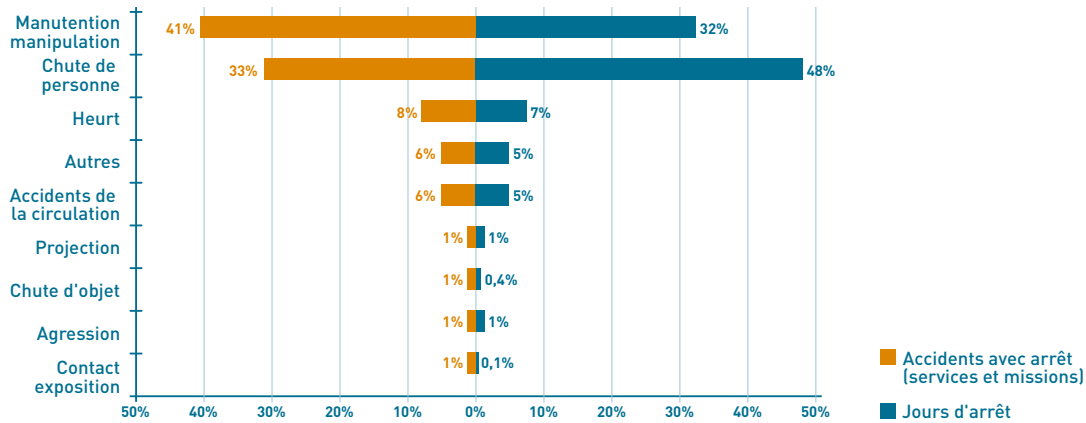
TAUX DE FRÉQUENCE ET DE GRAVITÉ

- Taux de fréquence : 3.28
- Taux de gravité : 0.078

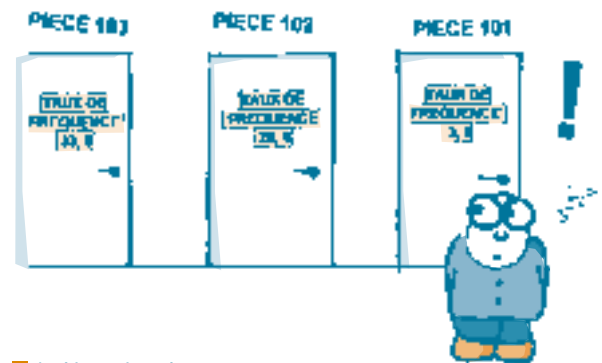
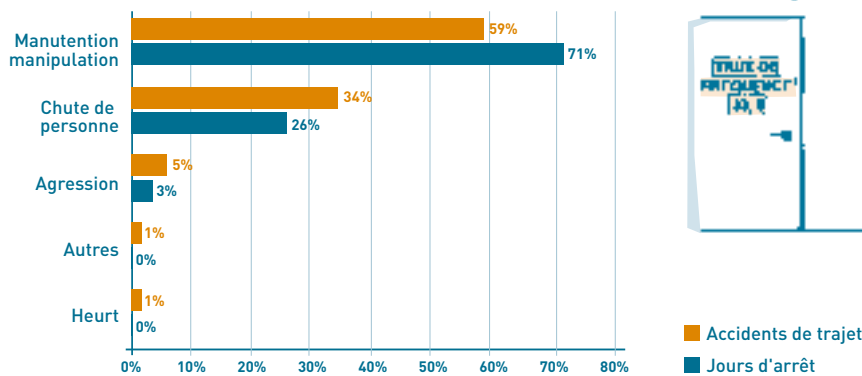
Les taux de fréquence et de gravité restent inférieurs aux taux les plus faibles en France, tous secteurs d'activité confondus. A titre d'exemple, les taux de fréquence et de gravité moyen en France sont respectivement de 24.6 et 1.06.

◆ TF
▲ TG

RÉPARTITION DES ACCIDENTS DE SERVICE ET DE MISSION PAR TYPE



RÉPARTITION DES CAUSES DES ACCIDENTS DE TRAJET



Les maladies professionnelles déclarées

N° DU TABLEAU ET TYPE DE MALADIE PROFESSIONNELLE	NATURE	NBRE
N° 30 Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	<ul style="list-style-type: none"> • Asbestose • Plaques pleurales • Lésions pleurales bénignes • Epaissements pleuraux bilatéraux • Mésothéliome malin de la plèvre 	6 cas
N° 57C Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (poignet – main et doigt)	<ul style="list-style-type: none"> • Canal carpien bilatéral • Ténosynovite • Syndrome canal carpien main droite • Syndrome canal carpien bilatéral et rhizarthrose • Ténosynovite de De Quervain poignet droit • Syndrome du canal carpien bilatéral • Ténosynovite de De Quervain poignet gauche 	7 cas
N° 59 Intoxication professionnelles par l'hexane	<ul style="list-style-type: none"> • Polynévrite des membres inférieurs 	1 cas
N° 4 Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	<ul style="list-style-type: none"> • Leucémie myéloïde 	1 cas
N° 10 bis Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins	<ul style="list-style-type: none"> • Allergie aux chrome, or, cobalt 	1 cas

Observations

L'évolution générale des taux de fréquence et de gravité de ces 12 dernières années montre une légère diminution des taux d'accidents corporels (3.5 % par an) et des incapacités temporaires (- 4.2% par an). Les indicateurs restent cependant faibles relativement aux autres secteurs d'activité.

Hors accidents de trajet, les 2 principales causes des accidents sont :

- Les manutentions
- Les chutes

Le nombre de déclarations d'accidents de trajet demeure constant et représente plus du tiers des accidents avec arrêt et près de la moitié du nombre

des incapacités temporaires. Ces chiffres restent relativement importants en comparaison du régime général où les accidents de trajet avec arrêt représentent 11 % des accidents et 23 % du nombre des incapacités temporaires. Cependant, rapporté à l'effectif du CNRS, la proportion d'accidents de trajet est la même que celle du régime général.

Au niveau des maladies professionnelles, les affections provoquées par l'inhalation des poussières d'amiante et celles provoquées par les gestes et postures de travail constituent toujours les premières causes des déclarations de maladies professionnelles.

Les données ont été fournies par le BPAT du CNRS (Bureau des Pensions et des Accidents du Travail).
Extrait du rapport d'activité 2003 de la coordination nationale de prévention et de sécurité.

retour d'expérience

Accident lors du réglage d'un laser de classe IV



Durant la phase de réglage d'un montage utilisant un laser de classe IV, un agent a été exposé aux rayonnements diffus d'un faisceau laser.

Le faisceau du laser, installé dans une pièce adjacente, devait passer au travers d'un orifice dans la cloison et se réfléchir sur un miroir en direction d'une feuille de papier disposée sur l'unité centrale d'un ordinateur. Lors de l'alignement du faisceau, deux agents ne portant pas de lunettes de protection ont aperçu deux tâches sur un écran d'ordinateur qui se trouvait à proximité du point d'impact théorique :

- une rouge due au laser et une blanche de nature non identifiée.

Ils se sont approchés et ont observé la tâche blanche pendant une dizaine de secondes. Un des deux agents a été

ébloui et quatre heures plus tard, une tâche brillante dans le champ visuel de son œil gauche est apparue. Le lendemain, l'agent présentant des troubles a subi un bilan ophtalmologique. L'origine de la tâche blanche reste indéterminée.

Mesures de prévention identifiées

- Eliminer tout obstacle pouvant réfléchir le laser.
- Ne pas positionner la feuille de papier à proximité d'une surface réfléchissante et utiliser comme support un mur ou un trépied.
- Disposer d'un capotage ou d'un obturateur à la sortie du laser.
- Eviter que les postes de travail exposant les yeux des agents soient situés à la même hauteur que le faisceau du laser.

- Former le personnel à la sécurité sur les risques liés aux lasers.
- Etablir une consigne en cas d'urgence (conduite à tenir en cas d'accident).

Petite déflagration d'un relais

Afin de profiter de l'enlèvement par une entreprise spécialisée, un agent a brisé volontairement, sous une sorbonne, une ampoule relais à contact mouillé au mercure. Une petite déflagration a provoqué la dispersion des morceaux de verre de l'ampoule et des bornes métalliques de contact à plus d'un mètre du point de travail.

Mesures de prévention identifiées

- Faire éliminer tel quel ce matériel par une entreprise spécialisée.



Relais de type Clare dont la tension d'isolement est élevée grâce à la présence d'un gaz haute pression dans l'ampoule.

faire-part

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de Claude Tessier qui nous a quitté le 5 avril 2004 dans sa 68^{ème} année. Après une carrière scientifique dans le domaine des accélérateurs, il s'orienta vers la prévention. Il fut à l'origine du service de radioprotection au Centre de Recherches Nucléaires à Strasbourg qu'il dirigea jusqu'en 1982. En 1983 et jusqu'à sa retraite en 1997, il fut inspecteur général d'hygiène et de sécurité au CNRS. Sa présence permit des avancées importantes dans ce domaine particulièrement difficile, surtout à une époque où la population n'était pas sensibilisée à ce type de problème. En plus de ses compétences professionnelles, son sérieux, son sens du devoir, Claude Tessier avait de réelles qualités humaines telles que la discrétion, l'honnêteté, l'écoute de l'autre mais également la ténacité. Ses anciens collègues garderont de lui un souvenir ému et reconnaissant.

formation

Formations nationales RADIOPROTECTION

dates et lieu
les 2 et 3 juin 2004
à Villeurbanne
contact Marie Ange Jacquet
Coordonnatrice nationale
adjointe
tél. 01 45 07 55 05
mét marie-ange.Jacquet@cnrs-dir.fr

GESTION DES DÉCHETS

dates et lieu
les 16 et 17 juin 2004
à Gif sur Yvette
contact Marie Ange Jacquet
Coordonnatrice nationale
adjointe
tél. 01 45 07 55 05
mét marie-ange.Jacquet@cnrs-dir.fr

Formations régionales

FORMATION D'ACMO Délégation Ile de France Sud

dates et lieu
les 27, 28 et 29 septembre
et 3, 4 et 5 novembre 2004
contact Béatrice Lecêtre Roland
Ingénieure régionale de pré-
vention et de sécurité
tél. 01 69 82 32 81
mét beatrice.lecetre-
roland@dr4.cnrs.fr

LES RISQUES BIOLOGIQUES Délégation Ile de France Ouest et Nord et Sud

dates et lieu
les 11 et 12 octobre 2004
à Gif sur Yvette
contact Janine Wybier
Ingénieure régionale de
prévention et de sécurité
tél. 01 45 07 56 12
mét wybier@dr5.cnrs.fr

textes réglementaires normes

FORMATION PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

Arrêté du 29 décembre 2003
relatif aux modalités de forma-
tion de la personne compé-
tente en radioprotection et de
la certification du formateur.
(JO du 22 janvier 2004 • Nouveaux
programmes de formation, évalua-
tion par mise en situation, forma-
tion valable 5 ans.)

VÉRIFICATION DES APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE

Arrêté du 1^{er} mars 2004 relatif
aux vérifications des appareils
et accessoires de levage.
(JO du 31 mars 2004 • Il détermine
les équipements de travail auxquels
s'appliquent les vérifications géné-
rales périodiques, les vérifications
lors de la mise en service et les vérifi-
cations lors de la remise en service
après toute opération de démontage
et remontage ou modification. Pour
chacune de ces vérifications, défini-
tion du contenu, des conditions de
leur exécution, des périodicités
applicables.)

PRÉCURSEURS CHIMIQUES DE STUPÉFIANTS OU DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES

**Décret n° 2004-150 du 13
février 2004** modifiant le déc-
ret n° 96-1060 du 5 décembre
1996 fixant la liste des précur-
seurs chimiques de stupéfiants
ou de substances psychotropes
soumis à contrôle. (JO du 17
février 2004 • Permanganate de
potassium en 2^{ème} catégorie.)

SUBSTANCES VÉNÉNEUSES

Arrêté du 15 janvier 2004 por-
tant classement sur les listes
des substances vénéneuses.
(JO du 21 janvier 2003 • Classement
en tant que substances vénéneuses
de différents virus, bactéries et toxi-
nes..)

RISQUES SANITAIRES LIÉS À L'EXPOSITION À L'AMIANTE

**Circulaire UHC/QC1/24
n° 2003-73 et DGS/SD7 C
n° 2003-589 du 10 décembre
2003** relatives à la protection
de la population contre les
risques sanitaires liés à une
exposition à l'amiante dans
les immeubles bâtis. (BO Santé
N°2004-7 • Prise en compte par les
services de l'Etat des nouvelles régle-
mentations parus en 2001 et 2002
concernant l'amiante (dossier tech-
nique, ERP...) et contrôle de l'appli-
cation.)

INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION DE L'AIR DANS LES ERP

**Circulaire DGS/SD7C/
DGUHC/DDSC n° 2003-114
du 7 mars 2003** relative aux
actions de prévention et de
protection des installations de
distribution de l'air dans les
établissements recevant du

public face à une contamina-
tion intentionnelle ou acciden-
telle de nature chimique ou
biologique. (BO Santé n°2004-7.)

à vos agendas

Congrès-Colloques

Les 28 et 29 juin 2004
à Nantes

ACTUALITÉS EN PRÉVENTION 2004 (INRS ET CRAM)

Le risque biologique,
les cancers professionnels,
les lombalgies

renseignements
tél. 03 83 50 20 22
mét www.inrs.fr

Les 30 septembre et
1^{er} octobre 2004 à Lille

ENVIRORISK 2004. FORUM EUROPÉEN DU MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ

renseignements
tél. 04 72 98 26 6
mét www.envirorisk-forum.com
www.dpe-edition.com

prévention infos

COORDINATION NATIONALE DE PRÉVENTION
ET DE SÉCURITÉ DU CNRS
1, place Aristide Briand 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 55 05
Mét : cnps@cnrs-dir.fr
http://www.sg.cnrs.fr/cnps/

• directeur de la publication FRANÇOIS GUÉRIN
• comité de rédaction STÉPHANE DA SILVA,
MARIE-ANGE JACQUET, BÉATRICE LECÊTRE-ROLAND,
JANINE WYBIER • illustrations FRANCK DEVAUCHELLE